

# FORMATION CONTINUE

## Brevet Fédéral 1-2-3-4 et MSN



7 heures



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation continue vise à conserver les prérogatives des Brevets Fédéraux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> degré de Natation Course et du MSN.

#### NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme fédéral de Natation course de la Fédération Française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle

#### ACTIVITE VISEE

Les BF et le Moniteur Sportif de Natation mettent en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



### PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis  
à l'entrée en formation

2-Positionnement

3-Entrée en formation

#### 1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
3. Être titulaire du Brevet Fédéral 1,2,3 Natation Course ou du MSN
4. Être licencié au sein d'un club de la FFN

#### E.R.F.A.N. Normandie

Adresse Péricentre 4 – 147 rue de la Délivrande – 14000 Caen    Tel : 02.31.75.04.19  
SIRET : 348 517 046 00044    Code APE : 9312Z    Déclaration Préalable : 251401188814A  
Site internet ERFAN : [www.erfan-normandie.com](http://www.erfan-normandie.com)    Email : [erfan@ffnormandie.com](mailto:erfan@ffnormandie.com)  
Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



## 2- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement :** en fonction du stagiaire

**Contenus :** Le positionnement se déroulera en trois phases :

### 1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation

### 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire

### 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une partie de la formation. Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation continue comprend :

1- une demi-journée de secourisme et sécurité :

o révision sur la formation du secourisme,

o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,

2- une journée et ½ de formation dans le domaine pédagogique correspondant au niveau des compétences visées dans le brevet fédéral 4ème degré natation course.

Les personnes à jour de la formation continue du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) sont dispensées du temps de formation en salle sur le secourisme, cependant ces personnes ne sont pas dispensées du test de sécurité ni de la mise en situation pratique.

### LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de participer à la conception du plan de développement du club,
2. Être capable de coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course,
3. Être capable de concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes en natation course,
4. Être capable de conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national en natation course,
5. Être capable de conduire une action de formation,
6. Être capable de s'impliquer dans le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
7. Être capable d'assurer la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants.



## LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, des compétences visées dans le msn et les BF1-2-3.

3H SUR LE SAUVETAGE ET LA SECURITE

4H SUR LES CONNAISSANCES PEDAGOGIQUES



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°25140188814A) pour la mise en œuvre de cette formation.

### DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
21/09/2024	7h	Le 16/09/2024

### HORAIRES DE FORMATION

Le sauvetage et la sécurité : De 9h30 à 12h30

Les connaissances pédagogiques : De 13h30 à 17h30

### SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

### LIEUX DE LA FORMATION

En présentiel



## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.



### MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
2. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Suivi de la formation
2. Réussite du test de sécurité

### EPREUVES DE CERTIFICATION

#### Test de sécurité :

Durée de l'épreuve : 5' maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite)

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.



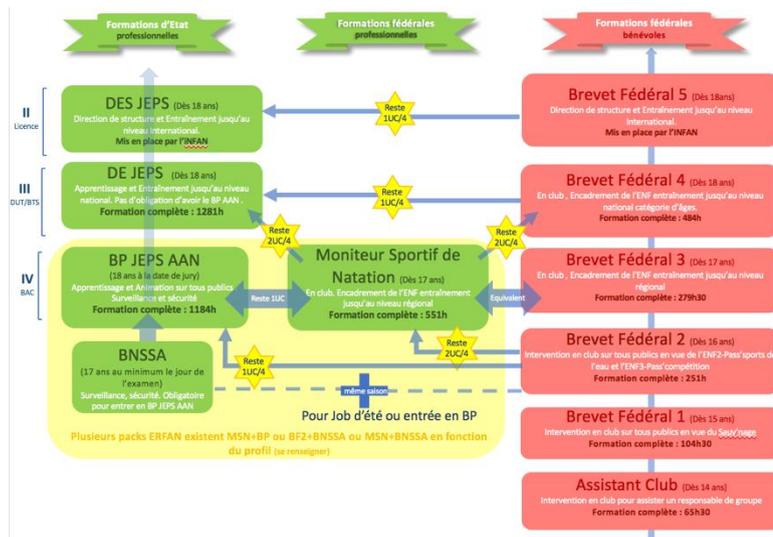
## ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### EQUIVALENCES

Les personnes à jour de la formation continue du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) sont dispensées du temps de formation en salle sur le secourisme, cependant ces personnes ne sont pas dispensées du test de sécurité ni de la mise en situation pratique.

## PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BPJEPSAAN



## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire sont soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision tous les 2 ans sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme ainsi qu'une mise à jour annuelle du diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.



## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

## ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRJSCS qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

## € TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Formation Continue BF1-2-3 et MSN	90 €	55 €	---	35 €	90 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : [erfan@ffnormandie.com](mailto:erfan@ffnormandie.com)
2. par téléphone au : 02.31.75.04.19

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

<b>Référent pédagogique</b>	LOCHU Maëlle	Tel 02.31.75.04.19	<a href="mailto:erfan@ffnormandie.com">erfan@ffnormandie.com</a>
<b>Référente handicap</b>	LEGRANDOIS-DELAMARE H.	Tel 02.31.75.04.19	<a href="mailto:erfan@ffnormandie.com">erfan@ffnormandie.com</a>